PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LANNION

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2015, une enquête publique de 31 jours du 7 avril 2015 au 7 mai 2015 inclus, est ouverte dans la commune de LANNION, sur la demande présentée par la Communauté d'Agglomération « LANNION-TREGOR COMMUNAUTE » en vue d'exploiter une objèterie et une plate-forme de stockage de bois-énergie à LANNION, Parc Pichouron.

Les communes de PLOUBEZRE, TONQUEDEC, CAOUENNEC LANVEZEAC et ROSPEZ sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

L'avis de l'autorité environnementale, le dossier, l'avis au public sont consultables sur le site Internet de la Préfecture des Côtes d'Armor : http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr (chemin : Politiques Publiques / Environnement / Installations Classées Industrielles / Enquêtes Publiques)

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de LANNION, aux jours et heures habituels d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LANNION ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-icpe-indsut@cotes-darmor.gouv.fr ou par correspondance à la Préfecture des Côtes d'Armor — Bureau du Développement durable — BP 2370 — 22023 — Saint-Brieuc cédex.

Sont désignés par M. le Président du Tribunal administratif, Mme Odile JANNIN-GOUPIL (Responsable administratif et financier en retraite) et M. Roger LOZAHIC (Commandant de Brigade de gendarmerie en retraite), respectivement commissaire-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie LANNION, les :

- mardi 7 avril 2015	de 8H30 à 12H00
- mardi 14 avril 2015	de 9H00 à 12H00
- mercredi 22 avril 2015	de 14H30 à 17H30
- lundi 27 avril 2015	de 9H00 à 12H00
- jeudi 7 mai 2015	de 14H30 à 17H30

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor — Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales — Bureau du Développement Durable et à la Mairie de LANNION, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.